

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 26 septembre et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 20 septembre 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 24

Représentés : 8

Absents : 12

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Gaëtan FAUVAIN, M. Paul FERRÉ, Mme Fabienne GIMARET, Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Isabelle HELIN, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Thierry MICHAL, M. Lucien MOLINES, Mme Christelle PAGET, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Alain REIGNIER, M. Denis SAUJOT, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, M. Maurice VOISIN,

Étaient absents : Mme Patricia CHMARA (pouvoir à M. Jean-Claude DESCHIZEAUX), M. Renaud DUMAY (pouvoir à Mme Magalie PEZZOTTA), Mme Laure FANGET (pouvoir à M. Jean-Michel LUX), Mme Carole FAUVETTE (pouvoir à M. Bernard ALBAN), Mme Marie-Ange FAVEL, M. Richard LABALME (pouvoir à Mme Monique THIVOLLE), M. Philippe PROST (pouvoir à M. Denis SAUJOT), M. Roger RIBOLLET, Mme Catherine SALVETTI (pouvoir à M. Lucien MOLINES), Mme Anne TURREL (pouvoir à M. Paul FERRE), Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Dominique VIOT

Secrétaire de séance : M. Maurice VOISIN

N°2023/09/26/15 – COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS EXERCÉES PAR DELEGATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-10 ;

Vu la délibération n°2020/06/08/06 du 08 juin 2020, la délibération n°2021/01/26/03 du 26 janvier 2021, la délibération n°2020/06/29/03 du 29 juin 2021, la délibération n°2022/01/25/21 du 25 janvier 2022, la délibération n°2022/11/29/01 du 29 novembre 2022 et la délibération n°2023/05/30/24 du 30 mai 2023 attribuant des délégations au président ;

Le Conseil Communautaire,

PREND ACTE des attributions exercées par Monsieur le Président par délégation et ayant donné lieu aux décisions suivantes :

N°2023/57 – Marché de travaux pour la création du poste de refoulement de l'extension du réseau d'assainissement de Lurcy Le Bourg

Vu l'avis d'appel public à concurrence paru le 22 mai 2023 au BOAMP,

Vu le PV de classement des offres établi le 21 août 2023, après réunion de la CEO du 21 août 2023,

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1^{er} :

Un marché, est passé entre la Communauté de Communes Val de Saône Centre et le groupement d'entreprises Société Charollaise de Travaux Publics (SCTP) – 411 route de Villié Morgon – 69820 BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS (mandataire) / AECl – ZA La Fontaine – 01290 CROTET, pour les travaux relatifs à la création du poste de refoulement de l'extension du réseau d'assainissement de Lurcy Le Bourg.

Article 2 :

Le marché est conclu pour un prix global et forfaitaire de 36 977,00 € HT, soit 44 372,40 € TTC.

Le délai d'exécution des travaux est de 5 semaines. Il est précédé d'une période de préparation de 4 semaines et suivi d'une période d'observation de 2 semaines.

N°2023/58 – Pose stores orientables salle du conseil communautaire.

Vu les consultations réalisées auprès de 3 entreprises,

Vu la validation en date du 06 septembre 2023 par M. DESCHIZEAUX Jean-Claude, Président de la Communauté de Communes, de l'offre de l'entreprise Ain Rhône Fermetures.

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer le devis de l'entreprise Ain Rhône Fermetures, 11 Rue de l'Industrie 01090 GUEREINS, pour des travaux de pose de stores orientables dans la salle du conseil communautaire au parc Visiosport, 166 Route de Francheleins 01090 MONTCEAUX.

Article 2 :

Le montant de l'offre correspondant aux travaux s'élève à 5 628,42 € HT (soit 6 754,10 € TTC).

N°2023/59 – Convention relative à la mise en œuvre d'une période de mise en situation en milieu professionnel

Considérant la demande d'accueil en stage d'initiation au sein de la micro-crèche Ma P'tite Maison – 14 rue de la Dombes - 01140 Saint-Etienne-sur-Chalaronne,

Vu la proposition de convention de la Maison Familiale et Rurale de Charentay – 1910 rue de Sermezy – 69220 CHARENTAY,

Article 1 :

Il est décidé de signer une convention relative à la mise en œuvre d'une période d'initiation en milieu professionnel avec la Maison Familiale et Rurale de Charentay pour permettre l'accueil d'une élève scolarisée en 3^{ème} dans l'établissement.

Article 2 :

La séquence d'initiation se déroulera du lundi 04 décembre 2023 au vendredi 08 mars 2024 (7 semaines) au sein de la micro-crèche Ma P'tite Maison à Saint-Etienne-sur-Chalarnonne et n'est soumise à aucune gratification.

N°2023/60 – Convention de stage de formation avec l'Institut de formation auxiliaires de puériculture Ifap'titude

Considérant le souhait d'accueil de deux stagiaires au sein du Pôle Petite Enfance VisioCrèche – 166 route de Francheleins – 01090 MONTCEAUX,

Vu la proposition de convention de l'Institut IFAP'TITUDE – 310 rue de l'Ecoisais – 69400 LIMAS,

Article 1 :

Il est décidé de signer une convention de stage de formation pour l'accueil de deux stagiaires étudiantes auxiliaires de puériculture avec l'Institut IFAP'TITUDE au sein du Pôle Petite Enfance à VisioCrèche.

Article 2 :

Les périodes de formation ne sont soumises à aucune gratification et se dérouleront :

- du 02 octobre au 03 novembre 2023,
- du 10 juin au 25 juillet 2024.

N°2023/61 – Passage en LED sur le Parc Actival à St Didier sur Chalarnonne

Vu les consultations réalisées auprès de 2 entreprises,

Vu la validation en date du 13 septembre 2023 par les membres de la commission économie et voirie, de l'offre de l'entreprise SERPOLLET.

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer le devis de l'entreprise Serpollet, Agence Val de Saône, 223 Impasse de la Chartonnrière 69400 ARNAS, pour le passage en LED de 39 candélabres sur le Parc Actival à St Didier sur Chalarnonne.

Article 2 :

Le montant de l'offre correspondant aux travaux s'élève à 23 132,10 € HT (soit 34 958,52 € TTC).

N°2023/62 – Séparation réseaux d'éclairage public à Montmerle sur Saône

Considérant que la société BABOLAT ELECTRICITE est l'actuel gestionnaire du réseau d'éclairage public sur le secteur de la rue de l'Industrie à MONTMERLE sur SAONE et qu'il convient donc de lui confier les prestations de déconnexion au réseau communal,

Vu l'offre remise par l'entreprise BABOLAT ELECTRICITE,

Vu la validation en date du 13 septembre 2023, par M. Renaud DUMAY, Vice-Président en charge de la commission économie,

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer le devis de l'entreprise BABOLAT ELECTRICITE, ZI La Croze - Rue de l'Industrie 01360 LOYETTES, pour des travaux de séparation des réseaux d'éclairage public rue de l'Industrie à MONTMERLE sur SAONE.

Article 2 :

Le montant de l'offre correspondant aux travaux s'élève à 5 580,00 € HT (soit 6 696,00 € TTC).

N°2023/63 – Reprise de perrés à Montmerle sur Saône - MARCHÉ DE TRAVAUX

Vu la convention de superposition d'affectations signée avec Voies Navigables de France en date du 15 avril 2020, prévoyant en son article 11 un partenariat entre les deux parties pour l'entretien lourd des perrés et des ouvrages de franchissement sur le halage,

Vu la consultation réalisée auprès de 2 entreprises,

Vu la validation en date du 18 septembre 2023 par M. CHAMPION, Vice-Président en charge de la commission bâtiments et espaces extérieurs, de l'offre de l'entreprise SLTS (Saône et Loire Travaux Spéciaux),

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer le devis de l'entreprise SLTS (Saône et Loire Travaux Spéciaux), 298 route des Carrières 71118 St MARTIN BELLEROUCHE, pour la reprise de perrés de la Saône au niveau du Pont de Montmerle sur Saône.

Article 2 :

Le montant de l'offre correspondant aux travaux à la charge de la Communauté de Communes s'élève à 16 666,67 € HT (soit 20 000,00 € TTC).

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 26 septembre 2023

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX